

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 1^{er} juin 2021, à 20 h, par téléconférence.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2
M. Éric Girard - conseiller siège no 3
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5
Conseiller siège no 6 – Poste vacant

Est également présente :

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance.

2021-06-089

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 735-2021 du 26 mai 2021 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et qui continuent de s'appliquer jusqu'au 4 juin 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2021-039 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 28 mai 2021 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Adoptée.

La séance est déclarée ouverte à 20h02.

2021-06-090

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance ordinaire du conseil municipal
du 1^{er} juin 2021 à 20 h

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021
4. Communiqués et correspondance
- 4.1 Tableau des correspondances reçues en mai 2021
5. Administration et finances
- 5.1. Liste des comptes à payer
- 5.2. Autorisation du dépôt de la demande d'aide financière Primada

- 5.3. **Contrat de travail de la directrice générale**
- 5.4. **Heures d'ouverture du bureau municipal**
- 5.5. **Vote par correspondance pour les non domiciliés sur notre territoire**
- 5.6. **Vote par correspondance pour les 70 ans et plus domiciliés ou non sur notre territoire**
- 5.7. **Autorisation d'acquisition et de vente des lots 4 441 414 et 5 652 908**
- 5.8. **Autorisation d'acquisition des lots 4 442 800 lors de la vente pour taxe 2015**
- 5.9. **Adoption du rapport MADA**
- 5.10. **Autorisation à mettre à jour la politique MADA et son plan d'action**
- 5.11. **Autorisation à déposer une demande d'aide financière visant l'adoption ou le maintien de saines habitudes de vie chez les personnes âgées**
- 5.12. **TECQ 2019-2023**
6. **Sécurité publique**
 - 6.1 **Appui à la ligne d'écoute téléphonique prévention suicide 988**
7. **Travaux publics**
 - 7.1. **Autorisation d'achat d'un siège pour la nouvelle balançoire**
 - 7.2. **Décision concernant la disposition des anciens jeux de parc**
 - 7.3. **Signataires Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond Inc**
 - 7.4. **Décision concernant le nettoyage des arbres dans nos sentiers**
8. **Sujets divers (demeure ouvert)**
9. **Rapport des élus**
10. **Période de questions**
11. **Levée de la séance**

Adoptée.

2021-06-091

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021.

Adoptée.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Un tableau des correspondances reçues en mai a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance.

On peut consulter les correspondances sur rendez-vous au bureau municipal.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

2021-06-092

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes	49 520.08 \$
Permis	0.00 \$
Location salle	0.00 \$
Divers	51 435.49 \$
Total	100 955.57 \$

Dépenses

Paies élus	1 972.59 \$
Salaires employés	4 688.67 \$
Comptes payés	58 612.67 \$
Paiement émis	28 512.26 \$
Total	93 786.19 \$

Adoptée

2021-06-093

5.2 Autorisation du dépôt de la demande d'aide financière Primada

CONSIDÉRANT QUE des renseignements doivent être transmis au Ministère afin de finaliser la demande d'aide financière 2021407 au programme PRIMADA;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du GUIDE du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitations continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée

2021-06-094

5.3 Contrat de travail de la directrice générale

CONSIDÉRANT Qu'à la suite de la séance extraordinaire du 19 avril dernier, madame Lisa Lee Farman a été nommé directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Maddington Falls.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a soumis à tous les élus le 20 mai dernier une copie de son contrat de travail;

CONSIDÉRANT Qu'à la rencontre de travail du 26 mai dernier le dit-contrat a été discuté avec tous les élus et que la directrice générale secrétaire-trésorière a répondu à leurs questions;

CONSIDÉRANT Qu'à la suite de cette rencontre la directrice générale secrétaire-trésorière a retourné le contrat de travail corrigé à leur demande;

En conséquence,

Sur proposition monsieur Fabien Pelletier
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE le Conseil municipal de Maddington Falls autorise monsieur Ghislain Brûlé, maire, à signer le contrat de travail de la directrice générale secrétaire trésorière tel que soumis par courriel à tous les élus le jeudi 27 mai 2021.

Adoptée.

5.4 Heures d'ouverture du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle directrice générale secrétaire-trésorière propose d'ouvrir le bureau jusqu'à 18h pour permettre à plus de citoyens de venir après le travail;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Éric Girard
Appuyée par madame Denise Houle

2021-06-095

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE la municipalité de Maddington Falls appuie la demande des nouvelles heures de bureau soit de 9h à midi et 13h à 18h du mardi au jeudi.

Adoptée

2021-06-096

5.5 Vote par correspondance pour les non domiciliés sur notre territoire

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

En CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

ET RÉSOLU d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

Adoptée

2021-06-097

5.6 Vote par correspondance pour les 70 ans et plus domiciliés ou non sur notre territoire

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines disposition de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt

possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à la majorité des conseiller présents

QUE le conseil permet à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande; de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Adoptée

2021-06-098

5.7 Autorisation d'acquisition et de la vente des lots 4 441 414 et 5 652 908

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-03-039 a autorisé la vente des lots
4 441 414 et 5 652 908;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE le conseil autorise monsieur Ghislain Brûlé, maire et madame Lisa Lee Farman, directrice générale et secrétaire-trésorière, représentant de la municipalité de Maddington Falls pour la signature de l'acte notarié et tout autre document en lien avec ce dossier.

Adoptée

2021-06-099

5.8 Autorisation d'acquisition du lot 4 442 800 lors de la vente pour taxe 2015.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-03-038 autorise l'acquisition du lot
4 442 800.

En conséquence,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE le conseil autorise monsieur Ghislain Brûlé, maire et madame Lisa Lee Farman, directrice générale et secrétaire-trésorière, représentant de la municipalité de Maddington Falls pour la signature de l'acte notarié et tout autre document en lien avec ce dossier.

Adoptée

2021-06-100

5.9 Adoption du rapport MADA

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite au sondage effectué parmi la population, le rapport MADA (Municipalité Ami Des Aînées) a été compilé et remis.

CONSIDÉRANT QUE pour renouveler la politique MADA il faut adopter le rapport.

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier
Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE le conseil adopte le rapport MADA 2021.

Adoptée

5.10 Autorisation à mettre à jour la politique MADA et son plan d'action.

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à l'adoption du rapport du sondage MADA il faut procéder au renouvellement de sa politique.

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

2021-06-101

QUE le conseil autorise la directrice générale secrétaire- trésorière de poursuivre avec le comité et la MRC, les concertations afin de renouveler la politique MADA .

Adoptée

5.11 Autorisation à déposer une demande d'aide financière visant l'adoption ou le maintien de saines habitudes de vie chez les personnes âgées

2021-06-102

ATTENDU QUE : Grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), considérant le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes âgées, cet appel de projets vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE le conseil autorise Lisa Lee Farman, directrice générale secrétaire-trésorière à signer au nom de la municipalité de Maddington Falls tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

Adoptée

5.12 TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION

2021-06-103

CONSIDÉRANT QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

6. Sécurité Publique

6.1 Appui à la ligne d'écoute téléphonique prévention suicide 988

2021-06-104

CONSIDÉRANT QUE la ligne 988 regroupe en un seul service national tous les services d'écoute téléphonique pour la prévention suicide;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été adopté par la chambre des communes à l'unanimité le 11 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le député fédéral monsieur Alain Rayes demande d'étudier la possibilité d'adopter une résolution d'appui à la ligne 988;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil demande au gouvernement d'agir, en collaboration avec les provinces, pour regrouper tous les services d'écoute téléphonique pour la prévention suicide en un seul service national accessible à tous les Canadiens au moyen d'un numéro à trois chiffres faciles à mémoriser (988).

QUE le conseil demande d'acheminer cette résolution au député fédéral Alain Rayes.

Adoptée

7. Travaux publique

7.1 Autorisation d'achat d'un siège pour la nouvelle balançoire

2021-06-105

CONSIDÉRANT QU'IL manque deux sièges à la nouvelle balançoire du parc;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu une liste de prix;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'achat d'un siège à 80.65 \$ + taxes et demande d'installer le siège pour personne à mobilité réduite qu'ils ont déjà sur la nouvelle balançoire.

Adoptée.

7.2 Décision concernant la disposition des anciens jeux de parc

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à la majorité des conseillers présents

021-06-106

QUE le conseil demande d'installer les anciens jeux de parc au sentier et d'utiliser un de ceux-ci pour faire un carré de sable.

Le conseiller monsieur Fabien Pelletier enregistre sa dissidence.

Adoptée

7.3 Signataires Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc

2021-06-107

CONSIDÉRANT QUE la Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc demande de mettre à jour la personne autorisée à signer pour la municipalité;

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise LISA LEE FARMAN à signer au nom de la municipalité dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées, telle qu'elle est définie dans la Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F4-1) et dans les règlements afférents, ainsi que dans tout autre loi ou règlement qui y fait référence.

QUE LISA LEE FARMAN s'engage à signer des documents dûment autoriser par le Conseil.

Adoptée

7.4 Décision concernant le nettoyage des arbres dans nos sentiers

2021-06-108

CONSIDÉRANT QUE les sentiers sont appréciés de tous et qu'il y a présentement un besoin de nettoyage des arbres qui doivent être retirés.

CONSIDÉRANT QUE les élus voulaient plus d'information sur les services qu'offre la société sylvicole d'Arthabaska-Drummond

CONSIDÉRANT QUE la Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond a envoyé une offre de service détaillé;

En CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur Éric Girard
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le sujet est reporté à la prochaine séance.

8. SUJETS DIVERS

CONSIDÉRANT QUE la séance demeure ouverte les points suivants ont été ajoutés.

8.1 Autorisation à informer la population sur les élections municipale.

2021-06-109

ATTENDU QU'il y a des élections municipales de prévu à l'automne 2021.

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise madame Lisa Lee Farman à faire les envois et les publications nécessaires au sujet des élections 2021 pour la population afin que ceux-ci soient informés.

Adoptée

8.2 Deuxième demande d'offre de service pour la pelouse 2021.

ATTENDU QUE la municipalité n'est pas satisfaite des services reçus concernant la tonte de pelouse 2021.

2021-06-110

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil demande à la directrice générale de retourner en demande d'offre de service pour la tonte de pelouse 2021 de la municipalité.

Adoptée

Le conseiller monsieur Fabien Pelletier enregistre sa dissidence.

9. Rapport des élus

Les élus nous font part de leurs activités des dernières semaines.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-06-111

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Que la séance soit levée à 22h34

Adoptée

Ghislain Brûlé,
Maire

Lisa Lee Farman
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Ghislain Brûlé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le 7 juillet 2021

